19 juin 2001

01.128
ad 01.021

Postulat du groupe PopEcoSol

Automaticité des bourses d'études et de formation

La loi sur les bourses d'études et de formation autorise le Conseil d'Etat à instaurer l'examen automatique du droit à une bourse "si les circonstances le justifient".

Nous demandons au Conseil d'Etat d'évaluer si la situation s'y prête et d'étudier les avantages et les inconvénients éventuels de ce système.

Signataire: F. Staehli.